

100 N° 1 1978

Promotion du laïcat et sacerdoce

Jean-Paul DELOUPY (s.j.)

p. 19 - 35

<https://www.nrt.be/en/articles/promotion-du-laïcat-et-sacerdoce-1056>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Promotion du laïcat et sacerdoce *

I. — LA PRISE DE RESPONSABILITÉ DES LAÏCS

En 1906 Pie X écrivait aux évêques de France : « L'Eglise comprend deux catégories de personnes tellement distinctes entre elles que dans le corps pastoral seul résident le droit et l'autorité nécessaires pour promouvoir et diriger tous les membres vers la fin de la société. Quant à la multitude, elle n'a d'autre droit que celui de se laisser conduire et, troupeau docile, de suivre ses pasteurs ¹. »

Par contraste, j'ouvre mon journal et, dans le compte rendu d'un colloque, je lis : « C'est un fait : l'Eglise où Monsieur le Curé faisait tout : le catéchisme, les baptêmes, mariages, enterrements, la messe, les visites aux paroissiens, l'accueil au presbytère, n'existe plus... Partout, dans l'Eglise, des laïcs prennent des responsabilités. Des permanents naissent. A l'origine ils ont été appelés pour faire quelque chose qui aide le clergé. D'un simple rôle d'exécution, leurs fonctions se sont rapidement transformées en un rôle d'animation, en une responsabilité de tout un secteur d'Eglise. De la dame-qui-fait-réciter-le-catéchisme à la responsable de la catéchèse d'un lycée ou d'une année dans une paroisse, on mesure la différence... D'une tâche de « faire », elle est passée à celle de « faire faire » et à un rôle d'éveil du laïcat, un rôle proprement missionnaire ². »

Non seulement dans la catéchèse ou les aumôneries de l'enseignement, mais encore dans la tenue des assemblées, la préparation au mariage, le catéchuménat, bien d'autres domaines encore, nous faisons des constatations semblables. Les laïcs ne se contentent pas d'être pour les prêtres des auxiliaires : ils prennent une part effective des responsabilités pastorales. Ceci s'accompagne d'un accès aux compétences ; nombre de laïcs suivent des cours de théologie et des sessions diverses ; certains même sont parmi les

* Le P. J.-P. Deloupy a fait paraître récemment un livre, *Laïcs et prêtres, des idées pour demain* (Paris, Le Centurion, 1977, 20 x 13, 268 p.), qui entre dans le vif de sujets actuels et controversés. Il se propose, dans cet article, de présenter non pas les thèmes de cet ouvrage, mais sa problématique : comment, à partir de ses observations et de sa propre expérience pastorale, ont surgi les interrogations auxquelles il s'est efforcé de répondre.

1. Encyclique *Vehementer Nos*, 11 février 1906.

2. G. TUNC, *Le nouveau visage de l'Eglise*, dans *La Croix*, 10 sept. 1977, p. 16.

enseignants. Ne voir là qu'une conséquence de la diminution du nombre des prêtres serait regarder les choses par le petit bout de la lorgnette. La crise que traverse le clergé n'a fait qu'accélérer un mouvement en profondeur qui parcourt l'Eglise depuis un demi-siècle et qui a trouvé à Vatican II son expression.

La responsabilité pastorale des laïcs était depuis longtemps entrée dans les mœurs au sein des mouvements d'apostolat. Mais beaucoup regardaient l'Action Catholique comme une structure parallèle à celle — fondamentale — des paroisses, et où se regroupaient des laïcs ayant une vocation particulière. Il est vrai qu'à ses débuts on y a vu une sorte de milice envoyée en mission par un « mandat » explicite de l'évêque. Aujourd'hui la conviction s'est répandue que tout chrétien est appelé à être missionnaire du seul fait de son baptême et de sa confirmation³, et la doctrine de saint Paul sur le Corps du Christ persuade chacun qu'il a son rôle irremplaçable et sa part de responsabilité dans la vie de l'Eglise⁴.

Un tel mouvement dans les esprits et dans la pratique remet en question les positions traditionnelles sur la situation respective des clercs et des laïcs dans l'Eglise. Elle oblige à se poser en termes neufs la question du sacerdoce et du laïcat. Ce qui dramatise un tel débat, c'est qu'il se situe dans un contexte de crise. Le concile avait consacré l'esprit nouveau qui animait l'Eglise ; on pouvait en attendre pour elle un regain de vitalité dans l'unité ; or ce sont des effritements, des divisions, des incertitudes. Comment l'expliquer ? Chacun le fait selon ses tendances profondes : les uns avec un pessimisme qui les porte à se raccrocher désespérément au passé, les autres avec un relatif optimisme qui les tourne vers l'avenir pour essayer d'en discerner les lignes de crête.

II. — LA DISTINCTION CLERCS-LAÏCS

Tout d'abord la distinction entre deux catégories de chrétiens, clercs et laïcs, n'est-elle pas l'héritage d'un passé dont il faut nous évader ? On ne la trouve nulle part dans le Nouveau Testament ; ce personnage qui, aux yeux du grand public, est caractérisé par sa fonction dans le culte — le prêtre — n'y a pas proprement d'équivalent ; le mot même de prêtre entendu en ce sens (*hiereus* en grec, *sacerdos* en latin) n'y est jamais décerné à un chrétien ; il ne s'applique qu'au Christ et, en quelques passages, à l'ensemble du Peuple de Dieu. On y trouve par contre des « ministres »,

3. Cf. Vatican II, *Lumen Gentium*, II, 11 ; IV, 33 ; *Apostolicam actuositatem*, 2-3.

4. Cf. Y. CONGAR, *Ministères et communion ecclésiale*, Paris, Cerf, 1971, p. 10.

aux noms et fonctions variés, qui propagent l'Évangile, fondent, exhortent, gouvernent les communautés ; leur rôle dans le baptême, l'Eucharistie, la réconciliation, est peu souligné. Parmi eux, l'apôtre a une place à part et jouit d'une autorité universelle.

Au cours des temps une double évolution s'est produite. D'une part les ministres supérieurs se sont constitués en corps social distinct, notamment par l'adoption du célibat. D'autre part on a donné le primat, dans leurs fonctions, à ce qui paraissait faire d'eux les héritiers des prêtres de l'Ancienne Alliance. On constate, aux III^e et IV^e siècles, un reflux de l'Ancien Testament qui tend à « sacerdotaliser » les ministères⁵. Les termes de « clerc » et de « laïc » apparaissent alors, mais la distinction ne prend toute sa force qu'au moyen âge, lorsque les clercs devinrent des citoyens à part, jouissant d'un droit particulier, qu'ils furent de surcroît les seuls lettrés et furent considérés comme seuls qualifiés pour s'occuper des affaires de l'Eglise⁶.

Au XI^e siècle un théologien écrivait : « Le devoir des laïcs, c'est de veiller à la bonne marche de leurs affaires, mais des leurs seulement, c'est-à-dire des choses du monde. Et le devoir des clercs, c'est aussi de pourvoir à leurs affaires, et aux leurs seulement, c'est-à-dire aux choses de l'Eglise⁷. » On revenait par là, sur le plan des fonctions, à une distinction du profane et du sacré qui est commune à toutes les religions anciennes, mais que le Nouveau Testament récuse⁸. Aux laïcs les activités profanes, aux clercs les actes sacrés. A ceux-ci la responsabilité de l'Eglise ; aux autres le seul devoir de suivre leurs directives. Ce schéma simpliste s'est ancré dans l'esprit des masses, alors même que l'état clérical, tel que l'avait connu l'Ancien Régime, a disparu : pour le grand public, l'Eglise, ce sont « les curés ».

Le cléricalisme est une réalité à double face. Si le petit nombre outrepassa son rôle, c'est avec le consentement tacite du grand nombre. Qu'une caste sacerdotale monopolise les affaires de l'Eglise, cela le dispense d'en avoir souci. Qu'elle mène une vie hors de l'ordinaire, cela le confirme dans sa conviction que le domaine de la foi n'est pas celui de la vie ordinaire. Le « saint prêtre », menant une existence monacale, faisant tout et s'usant jusqu'à la corde, est d'autant plus admiré qu'on ne se sent pas tenu de l'imiter. Et

5. Cf. Rapport de la Commission Internationale de Théologie, *Le ministère sacerdotal*, Paris, Cerf, 1971, p. 75.

6. Cf. J. COLSON, *Prêtres et peuple sacerdotal*, Paris, Beauchesne, 1969, p. 112-122 ; H.-M. LEGRAND, *Où en est la théologie des ministères ?*, dans *Vocation*, n° 264 (oct. 1973) 417-419.

7. Cardinal H. DE SILVA CANDIDA, cité par H.-M. LEGRAND, *art. cit.*, 418.

8. Cf. L. BOUYER, « Note sur le sacré », dans *Le ministère sacerdotal* (cité note 5), p. 31-32 ; Y. CONRAD, *op. cit.*, p. 252.

on aura envers lui des exigences sans limites, puisqu'il est convenu qu'il n'est pas un homme de la même espèce que les autres. On comprend que beaucoup de fidèles soient attachés à ce type d'homme chez le prêtre et que, s'il veut prendre un autre style, ils souffrent d'un complexe de frustration.

Vatican II a voulu que tous se sentent citoyens à part entière dans l'Eglise. Des laïcs, il donne une magnifique définition : « l'ensemble des chrétiens qui ne sont pas membres de l'ordre sacré ni de l'état religieux, c'est-à-dire l'ensemble des chrétiens qui, étant incorporés au Christ par le baptême, intégrés au Peuple de Dieu, faits participants à leur manière de la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, exercent pour leur part, dans l'Eglise et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple chrétien »⁹. Toutefois le concile a aussi fait retour à la distinction traditionnelle en attribuant aux laïcs un caractère propre qui serait le « caractère séculier », c'est-à-dire le fait « qu'ils vivent au milieu du siècle, engagés dans les divers devoirs et ouvrages du monde, dans les conditions ordinaires de la vie familiale et sociale, dont leur existence est comme tissée ». Pourtant on ne peut voir là un domaine qui leur serait propre, car des prêtres aussi sont très engagés dans la vie professionnelle et civique, et les prêtres catholiques de rites orientaux peuvent être mariés. Il s'agit plutôt d'une différence d'orientation, de vocation. Le concile ajoute en effet : « Les laïcs ont à chercher le règne de Dieu précisément à travers la gérance des choses temporelles... Les membres de l'ordre sacré restent toujours, en raison de leur vocation particulière, principalement et expressément ordonnés au ministère sacré »¹⁰.

Ne faut-il pas creuser plus loin encore ? Le concile lui-même a mis en relief la valeur spirituelle des tâches temporelles¹¹ ; que nous soyons clercs ou laïcs, nous avons tous à chercher le règne de Dieu à travers leur gérance. D'autre part, des laïcs aussi peuvent avoir pour fonction une tâche ecclésiale ; une catéchiste à plein temps ou un permanent de mouvement d'Action Catholique exercent un véritable ministère dans l'Eglise et pourtant restent des laïcs. La différence réside dans le caractère propre au ministère sacerdotal, appelé ici « sacré », le terme plus usuel étant « sacerdotal ». Est-il donc opportun de s'attacher encore à ce caractère « séculier » des laïcs, trop facilement assimilé à « profane » et opposé au caractère « sacré » des prêtres ? Ne sont-ils pas, les uns et les autres, des chrétiens responsables conjointement du monde

9. Vatican II, *Lumen Gentium*, IV, 31.

10. *Ibid.*

11. Vatican II, *Gaudium et spes*, III, 24 et 28 ; IV, 42.

et de l'Eglise, et qui ne diffèrent que par la nature des ministères qu'ils assument ?

III. — LES MINISTÈRES DES LAÏCS

Chez saint Paul les ministères sont des services de l'Eglise liés à des dons de l'Esprit. Nous sommes frappés par leur abondance, leur diversité, leur spontanéité : en tête viennent les apôtres, les prophètes et les docteurs, puis ceux qui ont des dons de guérison, de secours, d'enseignement, de gouvernement, d'assistance aux pauvres, etc. Dans les premiers siècles, un cadre institutionnel se crée, très diversifié ; nous savons qu'à Rome, vers 250, il y avait un évêque, 46 prêtres, 7 diacres, 7 sous-diacres, 42 acolytes, 52 exorcistes, lecteurs et portiers¹². Au moyen âge tous ces ministères perdent leur importance au profit des deux premiers ; diaconat, sous-diaconat, etc., finissent par n'être plus que des degrés par lesquels on accède au sacerdoce. Le mot même de « ministère » en vient à désigner la fonction du prêtre, comme « enseignement » désigne celle du professeur.

Notre temps est revenu au sens paulinien et a reconnu que les ministères ne sont pas le monopole du clergé. Vatican II déclare : « L'Esprit Saint distribue parmi les fidèles de tous ordres... les grâces spéciales qui rendent apte et disponible pour assumer les diverses charges et offices utiles au renouvellement et au développement de l'Eglise¹³. » Le concile disjoint la notion de ministère de celle d'appel à la prêtrise en restaurant le diaconat permanent et en permettant qu'il soit confié à des hommes mariés. En 1972 Paul VI va plus loin : il supprime tous les autres degrés d'accession au sacerdoce ; mais l'évêque peut conférer le lectorat et l'acolytat dans une cérémonie d'institution qui « n'implique pas l'entrée dans l'état clérical »¹⁴. Si l'importance pratique est faible (il s'agit de fonctions cultuelles subalternes que les laïcs remplissent déjà sans plus de cérémonie), sur le plan des principes c'est la reconnaissance officielle de véritables ministères chez les laïcs.

On est en droit de se demander : l'institution crée-t-elle le ministère ou ne fait-elle que consacrer un ministère qui existe déjà, que la Hiérarchie et la communauté reconnaissent déjà ? Un laïc qui est aumônier de lycée ou permanent d'Action Catholique a une charge beaucoup plus importante qu'un lecteur ; pour l'exercer il

12. D'après une lettre du pape Corneille, rapportée par Eusèbe de Césarée.

13. Vatican II, *Lumen Gentium*, II, 12.

14. *Motu proprio Ministeria quaedam*, 15 août 1972 ; ce document prévoit que d'autres ministères pourront être institués par les évêques nationaux.

a besoin d'une nomination ou d'une approbation des évêques, mais non d'un rite qui peut paraître le mettre à part des autres laïcs. Par suite des habitudes passées, nous avons tendance à voir le ministre laïc comme un prêtre au petit pied, dont les fonctions sont une partie de celles qui étaient jadis réservées au prêtre et qui s'y donne comme lui de façon totale et définitive. Ne nous faut-il pas, au contraire, partir d'une définition générale des ministères, commune aux prêtres et aux laïcs, et les reconnaître comme une activité normale et fréquente des chrétiens dans une Eglise vivante, une activité multiforme et qui présente bien des degrés ?

C'est la voie ouverte par la « théologie des ministères », où de nombreux théologiens, à la suite du P. Y. Congar, n'ont fait que tirer les conséquences des bases doctrinales posées par Vatican II. Elle a été suivie par les Assemblées des évêques français réunies à Lourdes en 1972 et 1973¹⁵. L'expérience concrète de la vie de l'Eglise nous persuade qu'il convient de restaurer cette notion de ministère, dans son sens primitif, au profit des laïcs. Elle leur permettra de donner toute sa dimension spirituelle à ce qu'ils font déjà et à se mieux convaincre de leur devoir d'initiative et de leur responsabilité. Car tant que les laïcs estimeront que les ministères sont le domaine des prêtres et qu'eux-mêmes n'y entrent que par délégation, participation et finalement de façon subalterne, il manquera un certain souffle dans l'Eglise.

Mais ceci laisse ouvertes bien des questions : comment définir de façon précise les ministères¹⁶ ? quels en sont les caractères et le lien avec l'action de l'Esprit ? comment sont-ils suscités ? de quelle façon doivent-ils être reconnus par l'évêque ou le responsable des communautés ? un rite liturgique est-il nécessaire ? faut-il, pour exercer un ministère, un sacrement spécial, ou bien y est-on habilité par la confirmation ? dans ce cas, ne faut-il pas restituer à celle-ci, par l'âge à laquelle on la confère, toute sa signification : celle d'un appel, pour le chrétien devenu adulte, à prendre en charge l'Eglise et sa mission¹⁷ ?

On s'est souvent demandé : quelles sont les fonctions du prêtre qu'un laïc a le droit de remplir ? Il faut inverser la question et la

15. Cf. Mgr F. FRETILLIÈRE, Rapport de l'Assemblée des évêques de 1972, *Préparation au ministère presbytéral*, Paris, Le Centurion, 1972, p. 61-62 ; Rapport de l'Assemblée des évêques de 1973, *Tous responsables dans l'Eglise*, ibidem, 1973, p. 36-72.

16. Dans le rapport de l'Assemblée des évêques de 1973, p. 58-60, le P. Y. CONGAR fait des ministères la description suivante : des services précis, d'importance vitale pour l'Eglise, investissant le sujet d'une vraie responsabilité, reconnus par l'Eglise locale, et comportant une certaine durée.

17. Cf. J. MOINGT, *L'avenir des ministères dans l'Eglise catholique*, dans *Etudes* 339 (oct. 1973) 448-449.

poser ainsi : étant donné ce qu'est pour tout chrétien un ministère, qu'a de spécifique le ministère du prêtre et comment s'articule-t-il avec ceux des laïcs ?

IV. — LES COMMUNAUTÉS

La responsabilité des chrétiens dans l'Eglise est collective. Saint Paul adresse ses épîtres non aux ministres, mais aux communautés¹⁸. Il les tient pour collectivement responsables de tout ce qui s'y fait, y compris l'excommunication, la réconciliation, le zèle des ministres (1 Co 5, 2 ; 2 Co 2, 6 ; Col 4, 8). La communauté est un foyer actif d'évangélisation (1 Th 1, 6-8 ; Ph 1, 12-14 ; 1 P 3, 14-16). Elle prend en charge ses membres les plus pauvres. Elle intervient, selon des formes qui ont varié, dans le choix de ses chefs¹⁹. Elle est tout entière impliquée dans le jugement qu'ils portent sur un pécheur. A fortiori l'est-elle dans la célébration de l'Eucharistie, acte par excellence de la communauté²⁰.

Nous restons les yeux tournés vers ce modèle ; mais dans quel cadre peut-il aujourd'hui s'incarner ? La notion de communauté reste, de façon tenace, associée dans les esprits à celle de paroisse, structure que nous ont léguée les temps de chrétienté où notre pays était massivement rural. Or l'Occident est devenu massivement urbain et le mode de vie urbaine, avec sa mobilité, son individualisme, la multiplicité des échanges et centres d'intérêt, ne peut que s'étendre encore. Le substrat humain a été bouleversé, le substrat chrétien plus encore. Nous vivons dans un monde sécularisé, désacralisé, où la foi en Jésus-Christ est devenue un phénomène minoritaire. L'Eglise ne peut plus prétendre encadrer la vie de la société ; elle y vit en état de diaspora ; son action ne peut être que celle du levain dans la pâte.

Ce qui fait encore illusion, c'est qu'une masse de nos contemporains s'adresse toujours à elle pour se faire baptiser, « communier », marier et enterrer. Mais y a-t-il là plus que le simple besoin qu'éprouvent tous les hommes de sacraliser les grands moments de l'existence ? Ces gestes se sont vidés d'une foi réelle en Jésus-

18. On ne relève qu'une exception : Ph 1, 1, où l'adresse nomme aussi des ministres.

19. Cf. A. LEMAIRE, « Les Epîtres de Paul, la diversité des ministères », dans *Le ministère et les ministères selon le Nouveau Testament*, Paris, Le Seuil, 1974, p. 68.

20. Il faut remarquer que tout le Nouveau Testament, ainsi que la *Didachè*, sont d'une étonnante discrétion sur la personne des ministres qui interviennent dans la célébration de l'Eucharistie. On ne peut interpréter dans le sens d'un rôle privilégié des Apôtres ou Anciens qu'un seul texte : Ac 20, 7-12, où Luc dit d'une assemblée à Troas : « Nous étions rassemblés pour rompre le pain » et, plus loin : « Paul rompit le pain ».

Christ et d'une appartenance vécue à la communauté de ses disciples. Cette déchristianisation est en route depuis longtemps. J'ai passé ma jeunesse dans un centre industriel lorrain où les trois quarts des enfants, passée leur « communion solennelle », cessaient toute pratique religieuse ; ce n'était pourtant pas faute de s'être entendu répéter que manquer la messe du dimanche est un péché mortel ; mais leurs parents agissaient déjà ainsi et sans doute leurs grands-parents. On n'en mariait et baptisait pas moins sans exigence particulière. Tout baptisé était censé être chrétien ; il n'y avait que de bons et de mauvais chrétiens. Dans d'autres régions, la pratique dominicale était encore quasi universelle, mais il était bien connu que les mêmes hommes et femmes, émigrant à Paris, ne mettaient plus les pieds à l'église. Aujourd'hui les préparations au mariage et au baptême nous permettent de mesurer quelles traces ont laissées les années de catéchisme, voire de patronage, chez les enfants de familles « non pratiquantes » ; les constatations que l'on fait sont désolantes.

Exsangue dans les campagnes, anonyme dans les villes, la paroisse ne paraît plus être le cadre, ou du moins le seul cadre, où puisse se développer une vraie communauté chrétienne. Mais le mal est plus profond : dans un peuple chrétien devenu individualiste et clérical, c'est le sens même de la communauté qui s'évanouissait ; à la limite on n'avait plus qu'une foule de clients de l'institution Eglise. C'est vraiment un « tissu d'Eglise » qu'il faut reconstituer, à partir de cellules où refleurisse l'esprit communautaire. Effectivement nous voyons se multiplier entre chrétiens de petits groupes, assez restreints et homogènes pour que chacun puisse s'exprimer et être compris, interpeller et être interpellé, partager au plan de sa foi. On les appelle équipes, fraternités, communautés, etc. ; les uns sont stables, d'autres éphémères, les uns intégrés dans des mouvements ou des paroisses, les autres en marge de toute institution. Le chrétien en a besoin comme être humain pour échapper à la solitude de la ville ; il en a besoin comme croyant pour vivifier, au contact des autres, sa foi qu'un monde matérialisé tend sans cesse à asphyxier.

Faut-il donc reconnaître dans ces petits groupes, en particulier chez ceux qui aiment à s'appeler communautés de base, la nouvelle forme que prendra la communauté chrétienne ? Ne sont-ils pas, au contraire, trop exigus pour prétendre à ce titre ? Est-il concevable qu'ils satisfassent à tous les besoins de la vie chrétienne, avec l'éventail de ministères que cela suppose ? A l'inverse, peut-on en faire l'économie ? Peut-on faire se créer la communauté par de vastes rassemblements : messes dominicales, rencontres ouvertes à tous ? Ceux-ci reposeront-ils uniquement sur les prêtres ?

Et s'il y faut des animateurs laïcs, où les trouver sinon dans les petits groupes ?

Ceux-ci ont des pôles d'intérêt et des recrutements très divers. A quels critères doivent-ils répondre pour être d'authentiques cellules d'Eglise ²¹ ? Ces cellules ne peuvent pas vivre isolées, comme des sarments détachés du cep : comment les intégrer dans des ensembles déjà existants ou à créer ? Les communautés chrétiennes ont toujours pris racine dans les groupements naturels de la société ; le villageois d'autrefois appartenait à un ensemble humain qui intégrait la totalité de son existence ; le citadin d'aujourd'hui relève de groupes différents selon qu'il vit en famille, s'instruit, travaille, prend des loisirs, etc. Dans cette appartenance à des groupes multiples, et surtout à ceux qu'il se choisit, il trouve une sauvegarde de sa liberté au sein d'une société de masse. A une tendance au repliement sur le petit groupe à taille humaine se superpose un mouvement inverse, qui tend à coordonner ces groupes en vastes organisations, seules capables d'agir sur la vie collective. Les communautés chrétiennes doivent-elles se modeler sur ces structures, et comment ?

Nous avons hérité du passé l'image d'une communauté de type unique qui prend en charge toute la vie chrétienne de ses membres. Ne faut-il pas s'orienter vers un pluralisme de communautés de types différents, dont aucune ne pourrait prétendre s'imposer à tous les chrétiens ni suffire à tout le chrétien ? Il serait alors normal qu'un chrétien soit plus attiré vers tel type de communauté et s'en contente, tandis qu'un autre se donne à plusieurs, mais de façon inégale. En outre, quelle sera la place, dans les communautés, de ces petits groupes, qui seront pour longtemps encore nécessaires à la vie de l'Eglise ? Et quelle sera la place de ceux qui n'en font point partie ²² ?

Entre communautés se poseront des problèmes d'unité. Jusqu'ici nous avons vécu sur une conception très géométrique de l'unité dans l'Eglise : celle d'une pyramide hiérarchique coiffant, à la

21. Dans des interviews présentées par J. DUQUESNE, Mgr G. MATAGRIN énumère quatre conditions pour qu'un petit groupe soit authentiquement une cellule d'Eglise : recherche d'une vie fraternelle, exigence d'une réflexion dans la foi, d'un ressourcement spirituel et d'une participation active au monde. Tel groupe, selon sa finalité, insistera plus sur tel ou tel de ces aspects, mais aucun ne devra être oublié (*Un nouveau temps pour l'Eglise*, coll. Les interviews, Paris, Le Centurion, 1973, p. 113-115).

22. On peut imaginer qu'une communauté soit constituée par un réseau de petits groupes dont les membres participent de façon active et permanente, avec une large frange de sympathisants dont l'appartenance est plus passive et occasionnelle. La faiblesse actuelle des paroisses est de compter surtout des sym-

base, des communautés toutes semblables entre elles. Ne faut-il pas passer à une unité organique, c'est-à-dire celle d'un corps fait d'unités différentes réunies entre elles par de multiples liaisons enchevêtrées ? Quand nous analysons notre société, elle nous donne cette image. Nous y discernons aussi un certain nombre de niveaux où s'opère, par des institutions appropriées, une action unificatrice : la ville, le département, la région, la nation. De même, des structures fédératrices sont nécessaires dans l'Eglise ; doivent-elles être le fait d'hommes (doyens, évêques) ou de collèges (par exemple l'épiscopat national) ? Seront-elles le monopole du clergé ? On parle beaucoup aujourd'hui de coresponsabilité entre prêtres, laïcs et religieuses. Le concile a émis le vœu que soit créé, auprès de chaque évêque, un « conseil pastoral » qui réunisse les représentants de ces trois éléments. En France, ces conseils diocésains ne se développent que lentement, mais il s'en crée aussi au niveau des secteurs, doyennés et paroisses. Les difficultés que rencontrent les conseils pastoraux font toucher du doigt le fait que nos communautés ne sont encore qu'à l'état d'ébauche²³, mais ne sont-ils pas appelés à prendre une place grandissante dans l'Eglise ?

Enfin, s'il n'y a pas lieu de croire à la disparition de la paroisse, celle-ci doit-elle garder tous ses privilèges actuels ? Ne doit-elle être qu'une communauté qu'on se choisit parmi d'autres, celle qui correspond aux liens que crée entre les hommes la proximité d'habitat ? Elle avait le dessein de rassembler autour de l'Eucharistie les chrétiens les plus divers, les plus opposés. Cette unité aura toujours besoin d'être signifiée : comment le sera-t-elle ?

V. — LES MINISTÈRES DES PRÊTRES

On aurait pu s'attendre, du fait de la réduction de leurs effectifs et de la promotion du laïcat, à ce que les prêtres se cantonnent dans quelques activités bien délimitées, en se concentrant sur l'essentiel. Or, depuis quelques décennies, c'est l'inverse qui s'est produit : jamais les prêtres n'ont eu des ministères aussi divers et dont certains les rapprochent autant des laïcs. Dans ma jeunesse je trouvais les prêtres dans les paroisses, l'enseignement libre, l'aumônerie des lycées, des hôpitaux, des communautés de religieuses. J'ai vu naître un autre type de prêtre : l'aumônier d'Action Catholique. Puis sont apparus, non sans émotion pour le public

23. Lorsque des paroisses ont voulu faire élire les représentants des laïcs par l'ensemble des paroissiens, elles ont connu des déboires. Le Conseil pastoral fonctionne beaucoup mieux lorsqu'y sont représentés seulement les groupes existants, mais leur choix soulève des problèmes délicats.

pratiquant, les prêtres-ouvriers. Maintenant je rencontre des « prêtres au travail » de toutes sortes : chercheurs, techniciens, médecins, psycho-sociologues, économistes, spécialistes des moyens audio-visuels, etc.

Les prêtres sont très différents, non seulement par leurs fonctions, mais encore par la façon dont ils conçoivent leur rôle de prêtre dans ces fonctions. On peut donc dire, en simplifiant beaucoup, que deux modèles du prêtre sont en concurrence. Le premier est traditionnel. Tout concourt à le mettre à part du reste des croyants : sa formation en séminaire, son célibat, sa soutane, son style de vie, ses pouvoirs surnaturels. Le concile de Trente définit le prêtre comme celui qui, par le sacrement de l'ordre, a reçu « le pouvoir de consacrer, d'offrir et de distribuer le Corps et le Sang du Christ ainsi que celui de remettre ou retenir les péchés »²⁴. À le regarder de l'extérieur et pour des esprits superstitieux, le prêtre est un personnage sacré, celui dont les prières, les messes et tous les rites qui entourent la naissance, l'adolescence, le mariage et la mort vous mettent à l'abri des coups du destin et des incertitudes de l'au-delà. Il est encore l'homme de la prière, le maître en doctrine, le chef paternel de son peuple, le permanent de l'institution Eglise. Mais le primat, dans l'exercice de ses ministères, reste à ce qui le spécifie : son action par les sacrements.

Bien différent le modèle de prêtre qui naît de l'éveil missionnaire et s'affirme dans l'après-guerre²⁵. Il n'est pas tourné vers les fidèles mais vers les incroyants. C'est le missionnaire de l'intérieur, l'apôtre en pleine pâte humaine, suivant la devise de saint Paul : « Je me suis fait Juif avec les Juifs pour gagner les Juifs, sans-Loi avec les sans-Loi pour gagner les sans-Loi ». Le prêtre a voulu échapper à son personnage de notable et d'homme sacré, renverser toutes les barrières qui le séparaient des autres hommes. L'abandon de la soutane a eu valeur de symbole. La pratique d'un métier est dans la logique de cette volonté d'incarnation ; de même, malgré toutes les objections qu'elle soulève, celle d'un engagement syndical ou politique²⁶. A modèle nouveau, théologie nouvelle. On ne cherche plus le fondement du sacerdoce dans les paroles de la Cène : « Faites ceci en mémoire de moi », mais dans l'envoi des Apôtres en mission : « Allez, de toutes les nations faites des disci-

24. Concile de Trente, Session XXIII, ch. 1 et can. 1.

25. C'est alors, en France, un grand bouillonnement. On lit le livre-choc de l'abbé GODIN, *France pays de mission ?* La Mission de France se crée et envoie des équipes de prêtres dans les secteurs les plus déchristianisés. On se passionne pour l'aventure des prêtres-ouvriers, que le romancier G. Cesbron décrit comme « les saints qui vont en enfer ».

26. Cf. Rapport du 3^e Synode des évêques à Rome, dans *Doc. Cath.*, n° 1600 (2 janv. 1972) 8.

ples ». Les évêques, successeurs des Apôtres, sont les envoyés du Christ ; à leur tour ils envoient les prêtres. Le ministère de la Parole reprend la place qu'il occupe dans le Nouveau Testament ; l'évangélisation prend le pas sur la sacramentalisation.

A l'ouverture du concile, le Cardinal Marty reconnaît la coexistence de ces deux modèles de prêtre et des deux théologies qui leur sont sous-jacentes. « Il fallait s'attendre, écrit-il, à ce que le débat conciliaire révélât clairement deux conceptions du sacerdoce des prêtres assez divergentes : les Pères qui étaient particulièrement sensibles à la finalité pastorale et missionnaire du Concile, comme aux aspirations de nombreux prêtres actuels, souhaitaient vivement que, dans le schéma (du Décret sur les prêtres) le prêtre apparaisse avant tout comme l'homme de l'évangélisation. Mais d'autres Pères craignaient qu'une telle insistance en vînt à masquer les valeurs les plus traditionnelles du sacerdoce, et en particulier tout son aspect théocentrique d'adoration du Père ²⁷. »

Vatican II a élaboré une doctrine de l'épiscopat dans la ligne de pensée de la mission et défini les prêtres comme coopérateurs des évêques. Mais il a fait aussi de nombreux emprunts à la ligne de pensée du sacerdoce et insisté sur l'implication mutuelle de la mission et de l'Eucharistie ²⁸. Pourtant l'accord, réalisé en théorie dans les textes, ne s'est pas fait en pratique dans les esprits. Le concile a institué les conseils presbytéraux pour représenter, auprès de l'évêque, le corps presbytéral de son diocèse. De tels conseils peuvent contribuer heureusement à l'unité de pensée entre prêtres ; mais on constate que celle-ci est précaire et que le dialogue est souvent difficile. Trop de prêtres s'enferment dans le milieu social ou le type de ministère auxquels ils se consacrent et adoptent la théologie de leur pastorale.

Beaucoup de ces blocages ne proviennent-ils pas de ce qu'on assimile simplement le sacerdoce à un ministère ? On le pense comme une fonction parmi les autres, qui est confiée aux prêtres, à l'exclusion des laïcs. D'une part cela entraîne à infléchir sa propre conception du sacerdoce dans le sens du ministère qu'on exerce, par une tentation bien compréhensible d'autojustification : telles antinomies entre prêtres de paroisse et aumôniers, tels soupçons à l'égard des prêtres-ouvriers n'ont-ils pas cette origine ? D'autre part, cela conduit à une réticence vis-à-vis des ministères des laïcs. On a traditionnellement défini le prêtre par les trois

27. Préface à l'édition française du *Décret sur le ministère et la vie des prêtres « Presbyterorum Ordinis »*, dans *Concile œcuménique Vatican II. Documents conciliaires*, t. 4, Paris, Le Centurion, 1966, p. 162.

28. Cf. Vatican II, *Presbyterorum Ordinis*, 2 ; Cardinal Fr. MARTY, *op. cit.*, p. 188-189.

fonctions d'enseignement, de sanctification et de gouvernement, comme si c'étaient des domaines qui lui étaient réservés. Dès lors, à chaque nouvelle responsabilité prise par des laïcs, ce domaine se rétrécit comme une peau de chagrin. Or cela va grand train : quel que soit le ministère qu'il envisage, un prêtre peut se dire que, quelque part dans le monde, un laïc l'assume tout comme lui et que, si ce n'est pas encore fait aujourd'hui, ce le sera demain.

Il reste pourtant, dira-t-on, un ministère réservé aux prêtres : celui des sacrements. Cette affirmation, en apparence évidente, soulève deux objections : les laïcs sont-ils vraiment exclus de ce ministère, et est-ce là vraiment un ministère qui fait nombre avec les autres ? Dans une perspective de foi individualiste, le prêtre apparaît bien, lorsqu'on se confesse ou que l'on communie, comme l'intermédiaire obligé entre Dieu et soi. Mais dans une perspective communautaire, ce n'est pas le prêtre seul, mais la communauté incluant le prêtre qui est cet intermédiaire. Dans l'Eucharistie tous célèbrent, quoique pas au même titre ni de la même façon. Dans la pénitence, le pécheur est réconcilié avec la communauté en même temps qu'avec Dieu. Par ailleurs, peut-on isoler l'action sacramentelle du prêtre du reste de son activité, comme un ministère juxtaposé à d'autres ministères ? Ne s'intègre-t-elle pas à tout ce qu'il est, dans tout ce qu'il fait ? Ne serait-il prêtre qu'à l'autel et au confessionnal, non dans un bureau, une usine, une classe ou au milieu d'une équipe de chrétiens ? Personnellement j'ai été, au cours de mon existence, professeur de séminaire, aumônier d'un mouvement d'apostolat des laïcs et vicaire de paroisse ; ces ministères diffèrent du tout au tout ; pourtant je me suis senti prêtre dans chacun : était-ce simplement parce que toujours je célébrais et confessais ? Non, car le dénominateur commun était quelque chose de plus fondamental, dont réconciliation et présidence de l'Eucharistie n'étaient que des manifestations.

Dans la vie d'un aumônier de mouvement ou d'un prêtre-ouvrier, la sacramentalisation a peu de place. Le premier partage un même ministère avec des laïcs, au sein d'une équipe dirigeante. Le second est engagé dans une évangélisation qui est aussi bien celle des laïcs. Pourtant l'un et l'autre sont persuadés qu'ils sont là à un autre titre que ces laïcs. Où faut-il donc chercher ce qui fait la spécificité du prêtre, ce qui constitue son « sacerdoce » ? On pressent que ce n'est pas au plan des ministères particuliers qui, entre prêtres, sont si différents et, entre prêtre et laïcs, si partagés. Ne serait-ce pas plutôt dans un caractère qu'on retrouve au sein de tous ces ministères, de l'ordre d'une responsabilité partout présente dans des contextes différents ²⁹ ?

29. J'ai relevé ces phrases dans un document de recherche des prêtres-ouvriers

VI. — LA NATURE DU SACERDOCE

Pour introduire cette question de la nature du sacerdoce, je retracerai simplement ici mon itinéraire personnel.

Quand je fus ordonné, il y a trente ans, la théologie qu'on m'enseignait était toujours celle du concile de Trente. Consacrer, absoudre, et subsidiairement parler en chaire, étaient les actes spécifiques du prêtre ; je m'y préparais avec crainte et tremblement. Assez vite j'eus le sentiment qu'il y avait maldonne. J'étais affecté à une maison de formation de mon ordre, où les prêtres étaient pléthore. Si les étudiants avaient besoin de moi, ce n'était ni pour célébrer l'Eucharistie, ni pour les confesser, ni non plus pour leur prêcher, mais pour leur enseigner la philosophie, ce qu'un laïc, me semblait-il, eût fait tout aussi bien. N'étais-je donc prêtre que par une fraction marginale de mon existence ? Les maîtres spirituels me disaient : vous avez votre messe, cœur de votre vie. Mais précisément je ne pouvais me résoudre à en faire *ma* messe, célébrée en solitaire, et non l'Eucharistie d'une communauté. Heureusement qu'il existe des communautés de religieuses ! Pendant des années j'ai célébré avec elles ; mais ce n'était qu'un palliatif, car je n'avais envers elles aucune responsabilité pastorale ; j'étais un célébrant, non un pasteur.

Il en eût été autrement, me disais-je alors, si j'avais été prêtre en paroisse. Aujourd'hui je le suis et les choses n'ont pas radicalement changé. Chaque matin je retrouve, autour de l'autel, quelques dizaines de personnes ; mais ce n'est pas le noyau qui donne vie à la paroisse. Le dimanche il y a foule, mais justement c'est une foule, pas une communauté. L'expérience nous a montré combien, mise à part une petite minorité, les fidèles sont anonymes les uns pour les autres et peu soucieux de participer à quoi que ce soit, hors de la messe. Quand je prends la parole, je sais que mon langage ne sera vraiment entendu que d'une fraction de l'auditoire, tant celui-ci est hétérogène. Et quel est le mode que j'emploie ? Le moins pédagogique qui soit : le monologue.

S'il n'est pas très satisfaisant d'être l'homme du culte pour les chrétiens, il est consternant de l'être pour ces non-pratiquants dont la plupart (je ne me fais plus d'illusions) ne sont pas de « mauvais chrétiens », mais de « bons païens » à réminiscences chrétiennes.

de la Région parisienne : « Que veut dire être prêtre quand on n'a plus à remplir aucune des tâches habituelles du sacerdoce ? Pour nous, le sacerdoce, c'est une responsabilité avant d'être des activités. Cela prend forme dans la manière dont nous portons la responsabilité d'une Eglise à naître, même si nous n'en voyons pas les prémices ».

Pour satisfaire leurs besoins religieux ils n'ont que l'Eglise, et l'Eglise n'a guère à leur offrir que des sacrements. Mais que veut dire un geste sacramentel lorsqu'il n'y a ni foi vivante en Jésus-Christ ni participation réelle à la communauté des siens ? Pourtant celle-ci, prêtres et laïcs, investit beaucoup pour ces célébrations et pour la catéchèse des enfants, parce que ce sont des points d'accrochage qui permettent d'annoncer Jésus-Christ. Mais l'intention a changé : sous couleur de catéchèse ou de sacramentalisation, on vise en réalité une évangélisation. Il reste qu'on est souvent dans une situation fautive et qu'on préférerait user de moyens moins ambigus pour porter l'Evangile.

Porter l'Evangile... c'est pour cela que j'avais voulu être religieux et prêtre. J'étais étudiant quand on commença de parler de la J.O.C., et c'est grâce à un groupe précurseur de l'Action Catholique que ma vocation s'est décidée. Dès mon ordination, je connus le Mouvement des Cadres chrétiens, le M.C.C., et cinq ans plus tard j'en devins aumônier à plein temps. Là, aidant les équipes à naître, collaborant avec les dirigeants laïcs pour donner au mouvement structure et vitalité, entretenant les liaisons qui l'intégraient à la vie de toute l'Eglise, pendant vingt ans je me suis senti « bien dans ma peau » de prêtre. Mais ce n'était pas exactement pour les raisons que véhiculait alors la conception du sacerdoce comme un envoi en mission.

J'étais bien engagé dans une entreprise d'évangélisation, mais celle-ci était directement l'œuvre des laïcs au sein du monde industriel. Quand bien même j'y aurais travaillé avec eux, je n'aurais pas témoigné autrement qu'eux. J'aurais même eu le désavantage de ne pas totalement partager leur condition, en raison de mon célibat et de mon rattachement à un corps cléricale ; j'aurais sans doute paru plus qu'eux représentatif de l'Eglise, mais au titre de notable de l'institution. Ce n'est pas ma qualité de prêtre qui faisait de moi un « missionnaire », tout chrétien y est appelé par son baptême et sa confirmation. Avais-je du moins une responsabilité autre que celle des laïcs, une autorité propre, un mandat particulier ? Oui, mais pas dans le sens d'une fonction de gouvernement. Certes je participais aux décisions, mais par un jeu collégial au sein d'une équipe dont un responsable laïc demeurait le leader. A bien regarder le rôle de tel dirigeant, de tel permanent, je constatais qu'il apportait à l'Eglise, dans l'ordre pastoral, autant et plus qu'un prêtre.

Il est éclairant d'analyser ce qu'une équipe de militants demande au prêtre. Lorsqu'on l'interroge : « Qu'attendez-vous de votre aumônier ? » la première réponse est : « Qu'il soit un équipier à part

entière ». Cela veut dire : « qu'il ne se mette pas à part, en position de juge ou d'enseignant, qu'il partage notre recherche avec toute sa personnalité d'homme et de chrétien ». On attend d'ailleurs que cette personnalité soit autre, qu'elle apporte une autre expérience, un autre angle de vision, et par suite oblige à se confronter avec l'Évangile. Un autre besoin s'exprime encore, plus implicite parce que plus profond. Il regarde non ce qu'est le prêtre, mais ce qu'il représente. Sa présence est désirée parce qu'elle est un signe. Derrière le prêtre se profile l'évêque, et derrière l'évêque l'Eglise universelle. Le prêtre est le garant d'une authenticité et d'une unité ; son insertion dans l'équipe signifie qu'elle est une authentique cellule d'Eglise, en communion avec toutes les autres.

Dans une lettre d'un ancien dirigeant du Mouvement des Cadres chrétiens, je trouve cette description du prêtre qu'il désire : « disponible, ouvert aux autres, lien à l'intérieur de la communauté et, avec l'évêque, lien entre les communautés et, parce que reconnu comme tel, signe d'unité et d'universalité ». A quoi j'ajouterai deux choses. D'abord que le prêtre est également signe de gratuité ; le prêtre est dans la communauté — et quand elle célèbre l'Eucharistie plus qu'en toute autre circonstance — le signe que la communauté ne se donne rien elle-même, mais reçoit tout du Christ par son Esprit. En second lieu ce signe est efficace ; il est l'instrument de cette action invisible de l'Esprit. L'autorité que le prêtre reçoit à son ordination et qui en fait le coopérateur de l'évêque est liée à un charisme. Les Apôtres ont eu le charisme d'être le fondement de la foi et de la communion ecclésiale, c'est-à-dire d'un authentique rattachement au Christ ; le corps pastoral en a hérité à leur suite. Le prêtre peut être ce signe efficace quel que soit son ministère. N'est-ce pas que son action sacramentelle, au sens large, déborde ces actes ponctuels que nous appelons les sacrements ?

Mon expérience personnelle rejoint donc le courant de pensée de la « théologie des ministères ». Cette dernière entend surmonter l'opposition qui subsiste, malgré le concile, entre une « théologie du sacerdoce » et une « théologie de la mission ». Elle s'appuie sur une analyse de la vie de l'Eglise et une exégèse rigoureuse du Nouveau Testament. N'a-t-on pas trop lu celui-ci à travers les schèmes d'une époque où le rôle du clergé oblitérait celui de la communauté ? Bien des questions sont posées : comment comprendre l'autorité que le Christ a léguée aux apôtres et, à travers eux, aux évêques et aux prêtres ? comment s'articule-t-elle avec l'action de l'Esprit dans la communauté et avec les divers ministères qui en dérivent ? comment, dans l'Eucharistie et la réconciliation, jouent les relations de ces trois termes : le Christ, la communauté, les

ministres ordonnés ? quelle est la signification précise de l'ordination ? en définitive, ce qui spécifie le corps pastoral est-il un ministère parmi les autres, ou un « super-ministère », et lequel ³⁰ ?

Je crois, en outre, essentiel de poser toutes ces questions d'abord au niveau de l'ensemble du corps pastoral, et non de chaque prêtre ou évêque en particulier. Il faut faire entrer dans notre conception du sacerdoce ce principe de collégialité que Vatican II a fortement souligné pour l'épiscopat et qui, depuis, fait école dans toute l'Eglise. On a trop raisonné sur le prêtre, sa mission, ses pouvoirs. Si on les regarde comme les éléments d'une réalité collégiale, on comprendra mieux la possibilité, et même la nécessité à notre époque, de ministères très différents chez les prêtres. La vitalité d'un corps vient de la diversité et de la créativité de ses membres, à condition qu'ils s'acceptent comme complémentaires. Cela est vrai du corps pastoral comme de toute l'Eglise. Si les prêtres regardent leur sacerdoce non comme une charge que le Christ leur confie à titre individuel, mais comme une participation à une charge collégiale que le Christ confie au corps pastoral et où chacun apporte sa pierre à l'œuvre commune, alors ne seront-ils pas plus tolérants, plus fraternels entre eux, et plus en paix avec eux-mêmes ?

Enfin la montée du laïc, son éveil à ses responsabilités, postulent le renouvellement du style de relations entre pasteurs et fidèles. Il n'y suffit pas de qualités de cœur ; il y faut les convictions profondes de l'intelligence, une nouvelle compréhension des ministères et du sacerdoce. N'est-ce pas la condition nécessaire pour que se réalise le vœu que formulait le Cardinal Marty lors de l'Assemblée de l'épiscopat français de 1973 : « Nous voulons le passage d'une Eglise remise hier entre les mains du clergé à une Eglise qui soit prise en charge par tous les membres du Peuple de Dieu : une Eglise tout entière ministérielle pour être tout entière missionnaire ³¹ » ? Condition aussi pour que les prêtres retrouvent leur équilibre ? « La crise du ministère presbytéral, écrivait le P. H.-M. Legrand, est certainement liée, dans nos pays, à l'absence d'une commune responsabilité des chrétiens à l'égard du ministère de l'Eglise... La redécouverte de celle-ci n'est pas une menace de dilution de l'originalité du ministère presbytéral. Au contraire, c'est la condition même de son exercice dans un contexte de santé ³². »

F 92800 Puteaux

Jean-Paul DELOUPY, S.J.

33, rue Saulnier

30. A titre d'exemple, voici la définition donnée par H.-M. LEGRAND, *Où en est la théologie des ministères* (cité note 6), 421 : « Le concept le plus adéquat pour caractériser le ministère du prêtre et de l'évêque paraît être celui-ci : c'est l'un des services charismatiques de l'Eglise de Dieu, celui de la présidence à la construction de l'Eglise locale et de son lien avec l'Eglise entière. »

31. *Doc. Cath.*, n° 1643 (2 déc. 1973) 1018.

32. *ibid.*, 111 et 128.